



# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 février 2018 à 20 h 30

## COMPTE-RENDU

Date de la convocation : 29 janvier 2018

Effectif légal	54
Conseillers présents	36
Excusés avec pouvoir	8
Excusés	5
Absents	5

DOSSIERS EN EXERGUE	DECISION
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU HAUT-ANJOU – Approbation du rapport de la Commission Locale d’Evaluation des Transferts des Charges</b>	<b>Adopté à l’unanimité</b>
<b>DEMANDES D’AIDES FINANCIERES POUR LES TRAVAUX :</b>	
- Restructuration Mairie d’Erdre-En-Anjou	<b>Adopté à la majorité</b>
- Ecole Hervé Bazin : ravalement de façade – rénovation et isolation toiture	<b>Adopté à la majorité</b>
- Rénovation et extension du Foyer d’Animation Rural	<b>Adopté à la majorité</b>
- Rénovation et restructuration du local commercial – La Pouëze	<b>Adopté à la majorité</b>
<b>RENOVATION ET RESTRUCTURATION DU LOCAL COMMERCIAL – 18 rue Principale – La Pouëze :</b>	
- Validation du dossier de consultation des entreprises et lancement de la consultation	<b>Adopté à la majorité</b>
<b>FINANCES COMMUNALES :</b>	
- Lotissement « Le Vigneau » - garantie d’emprunt	<b>Adopté à l’unanimité</b>
- Admission en non-valeur	<b>Adopté à l’unanimité</b>
- Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques des écoles privées du Sacré-Cœur et de Sainte-Marie. Versement d’une avance.	<b>Adopté à la majorité</b>
- Engagement de dépenses d’investissement avant le vote du budget.	<b>Adopté à l’unanimité</b>

Les extraits des délibérations publiés au Recueil des Actes Administratifs sont consultables au secrétariat de la mairie d’Erdre-En-Anjou. En application de l’article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le compte-rendu a été affiché à la porte de la mairie d’Erdre-En-Anjou le 6 février 2018, Le Maire – Laurent TODESCHINI